

Règles de Vie de l'École Jacques Prévert

Le matin

Bonjour ! L'école est ouverte à 8h50, tu y es le bienvenu.

Le matin, quand on entre dans l'école, on n'en sort plus.

À 9h00, dès que la sonnerie retentit, tu rejoins ton groupe devant l'entrée de ta classe.

Les récréations

Il y a des endroits pour jouer :

- La cour goudronnée.
- Le terrain arboré et le terrain de foot.

Tu n'as pas accès au garage à vélos sauf pour déposer ou reprendre ton vélo.

Tu n'as pas accès au préau.

Tu n'as pas accès aux classes.

Tous les espaces sont accessibles à tous selon les règles d'utilisation de chacun.

Tu ne grimpes pas dans les arbres, tu ne te caches pas dans le jardin.

Tu ne franchis pas les lignes jaunes.

La sonnerie

Lorsque la sonnerie retentit, tu arrêtes ton occupation et tu rejoins ton groupe pour te ranger devant l'entrée de ta classe. Tu écoutes les consignes des chefs de rang.

Les couloirs

Les couloirs sont des endroits de calme, de passage.

Pendant les heures de classe, tu t'y déplaces en silence.

À la fin des activités de classe, tu sors sans traîner.

Tu ne peux pas remonter dans les couloirs ni dans les classes pendant les récréations ou la pause de midi.

Les endroits de rangement

Tu ranges ton vélo dans le parking à vélos.

Dans la cour, tu peux déposer tes vêtements dans la caisse attribuée à ta classe.

Les toilettes

Les toilettes te sont accessibles chaque fois que tu en éprouves le besoin.

Tu y vas seul(e) après avoir demandé l'autorisation à l'adulte de service.

Les élèves du CP au CM2 utilisent les toilettes du petit préau.

Les élèves de la PS à la GS utilisent les toilettes à l'intérieur de l'école.

Tu gardes cet endroit propre. Tu tires la chasse d'eau après ton passage.

Tu respectes l'intimité des autres, tu ne regardes ni en dessous, ni au-dessus.

Tu te laves les mains avant de sortir.

Si un accident arrive, tu préviens l'adulte qui surveille dans la cour.

Les jeux

Roues, courses relais, foot, basket, balle-au-mur, chaînes, billes, marelles, élastiques, osselets, chat, cache-cache sont des jeux de récréation. A part les ballons qui sont fournies par l'école, si tu apportes un objet, tu en es responsable.

Les jeux de mode tels que les cartes Pokémon, toupies... sont tolérés tant que tout se passe bien. Chaque enseignant se réserve le droit de modifier cette règle pour les élèves de sa classe si des différends entre enfants surviennent.
Tu n'apportes pas d'objet de valeur.

L'un des terrains de jeu est à disposition des CE2-CM1-CM2 et l'autre des GS-CP-CE1.
Les roues sont à disposition des CP-CE1-CE2 le matin et des CM1-CM2 l'après-midi.

Les objets perdus

Les objets perdus/trouvés sont rassemblés dans la salle des maîtres.

Régulièrement, un passage dans les classes est organisé.

Tous les objets nominés sont rendus à leur propriétaire, les objets non repris sont conservés à l'école jusqu'à la fin de l'année.

SI UN CONFLIT ÉCLATE

Ça va mal, une dispute éclate entre deux ou plusieurs enfants ou entre deux groupes d'enfants.

Que faire, comment faire ?

- a. Tu essaies de régler cela à l'amiable.
- b. Les enfants proches peuvent intervenir pour aider à la résolution du conflit.
- c. Toi (ou un autre enfant) avertit l'adulte de surveillance qui aidera à trouver une solution.
- d. Si nécessaire, l'adulte de surveillance mettra l'enseignant au courant.
- e. Les conflits peuvent être abordés dans la classe.
- f. Si aucune solution n'est trouvée, ou que le conflit recommence c'est la direction de l'école qui interviendra en prévenant les parents.

En cas de pluie : La récréation se fait sous le préau avec tous les enfants sous la surveillance d'un adulte.

- Pas de ballon ni dans la cour ni sous le préau
- Pas d'accès au terrain en herbe
- Pas de jeux dans les flaques autour des arbres

Le midi : les MS et GS s'abritent sous le petit préau et les CP-CE-CM s'abritent sous le grand préau.

Décisions et sanctions

Les adultes (enseignants et surveillants) sont garants du respect de ces règles.

Le non-respect des règles ou toute autre attitude considérée comme dangereuse pour toi-même ou pour les autres (quitter l'école sans autorisation, pousser brutalement quelqu'un, apporter dans l'école un objet dangereux...) entraîne une sanction.

La sanction se veut éducative, en lien avec la transgression.

- Il peut s'agir :
- D'une discussion avec l'adulte présent
 - D'une excuse à dessiner, dire ou écrire
 - D'un nettoyage, d'une réparation, d'un remplacement...

En cas de récidive, tu peux :

- Être exclu d'un lieu pour une durée déterminée (récréation, foot, classe, ...)
- Avoir un objet confisqué
- Recevoir un avertissement oral de la direction
- Recevoir un avertissement écrit de la direction à faire signer par tes parents
- Participer à une discussion à laquelle tes parents sont invités

Signature de l'élève

Signatures des parents